

N° 2017-D- 64

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la vente de 5 000 livres et revues « déclassés » par les bibliothèques centrale de Saint Martial à Angoulême et de l'Alpha organisée le 24 juin 2017 dans les locaux de l'Alpha.

**Article 2** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **04 avril 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **04 avril 2017**